

La vallée supérieure de la Liène ¹⁾

par *Ignace Mariétan*

I. La montagne du Rawil.

La montagne du Rawil ou Rawins forme un pâturage de la commune d'Ayent sur Sion ; il est situé au sommet de la vallée de la Liène, ou Rière, limité au nord-est par les pentes rocheuses du Wetzsteinhorn, l'arête qui monte au Rhorbachstein, au nord par le col du Rawil, le Mittaghorn et le Schneidehorn, à l'ouest par le Six des Eaux Froides, au sud, le vallon est fermé par un gros seuil rocheux, dans lequel la Liène a taillé une gorge très étroite et profonde. La partie inférieure de l'alpage forme une cuvette allongée entre 1600 et 1850 m. On a là un vallon de surcreusement, travaillé par un glacier quaternaire ; il s'écoulait par dessus la bosse rocheuse arrondie de Proz-Riond, sur la rive gauche, et par dessus celle, plus vaste, de la rive droite, boisée d'épicéas, la Pouta Dzeu = mauvaise forêt. De fait, ce terrain rocheux, perméable, peu recouvert de terre végétale, n'est pas favorable au bon développement des épicéas. Les eaux de la Liène se sont écoulées à un moment donné, à l'extrémité ouest de cette tête, creusant un lit d'une vingtaine de mètres de profondeur, actuellement comblé par des éboulis, il s'agit donc d'une gorge épigénique sur laquelle on a élevé une digue. Plus bas, vers le mayen de Proz du Scex, l'ancien lit est très visible, sa bordure gauche est marquée par les rochers des Barmes. Après le retrait du glacier, la Liène s'est creusé la gorge actuelle de 160 m de profondeur à travers le verrou. Elle était remplie d'alluvions sur une quinzaine de mètres d'épaisseur. C'est dans cette coupure étroite, très favorable, que se construit le barrage. Vers le

¹⁾ Les clichés qui illustrent cet article nous ont été aimablement prêtés par la Société suisse des Traditions populaires qui les avait établis pour un article que nous avons publié dans la revue de la société No I, 1947.

milieu du vallon, une accumulation de moraines anciennes forme une bosse boisée en partie par des mélèzes. Des parois du Six des Eaux Froides descendent des torrents dont l'un charie beaucoup de cailloux. En 1946, une partie de l'éboulement du Rawilhorn s'est précipitée de ce côté.

Au-dessus de Lourantze, une grosse paroi blanche d'Urgonien semble devoir fermer complètement le vallon, le chemin suit la base ; sur sa partie ouest, on a cependant trouvé moyen d'établir un chemin muletier qui utilise adroitement une faille. Au-dessus, il y a la plate-forme inattendue d'Armillon avec un chalet et une croix au bord du rocher. Le pâturage continue à monter par les Hors, le chemin traverse un dernier rocher et on débouche au Plan des Roses à 2401 m. Ce nom a été déformé, il n'y a pas de roses à cette altitude, ce doit être Rosse, nom que l'on donne à des endroits pierreux comme Rossboden, Dent des Rosses, entre Moiry et Ferpècle. Tel est bien le cas de ce haut vallon dont le fond est presque plat, il ne s'élève que de 20 m sur 2 km., atteignant 500 m de large. Les eaux s'y promènent paresseusement, formant des marécages avant de s'infiltrer. Il n'y a que très peu de végétation. Le col est à 2430 m, il porte une croix et les ruines d'une petite cabane. Paysage typique des régions calcaires.

La géologie de cette région a été étudiée par M. Lugeon. On en trouve l'expression dans sa carte géologique des Hautes Alpes calcaires entre la Lizerne et la Kander, publiée en 1909. La succession des roches est très visible car il n'y a guère de végétation pour la masquer : roches jurassiques (Malm), crétacées (Valangien vaseux et calcaire, Hauterivien, Urgonien), puis, sur le Plan des Roses, des roches tertiaires nummulitiques. L'érosion a donné à ces étages des formes et des couleurs très différentes : le Valangien vaseux forme des pentes de teinte ferrugineuse, le Malm, l'Urgonien, des parois abruptes de teinte claire, l'Hauterivien des parois brunes, le Nummulitique les pentes douces du vallon des Roses.

Les mouvements produits au moment de la formation des Alpes ont cassé, disloqué ces roches, on y trouve des failles innombrables, par exemple dans les parois qui bordent le vallon du Rawil, à l'est et à l'ouest de Lourantze. Ces failles rendent très difficile l'étude de la géologie de ce territoire. M. Lugeon n'était pas insensible à la beauté de ce paysage, voici un passage qui le montre bien : « Quand on vient de Pracombéra et qu'on voit à ses pieds l'immense cirque de la montagne du Rawil ou Rawins, on ne peut s'empêcher de s'arrêter et



1. *Pó* de mulet à l'alpage de Rawyl, face antérieure.
Bétrisey Louis Séraphin. Ecusson avec la croix fédérale, des arbres, un chamois, deux oiseaux dont un aigle royal, un drapeau, un avion, les chalets de la cave avec des montagnes, Rawyl 1920.



2. *Pó* de mulet à l'alpage du Rawyl, face antérieure.
Constantin Crois fédérale, un autre écusson, Calice dans un cœur, surmonté d'une croix, branches stylisées, 19 Col D Rawyl, Marque de famille.

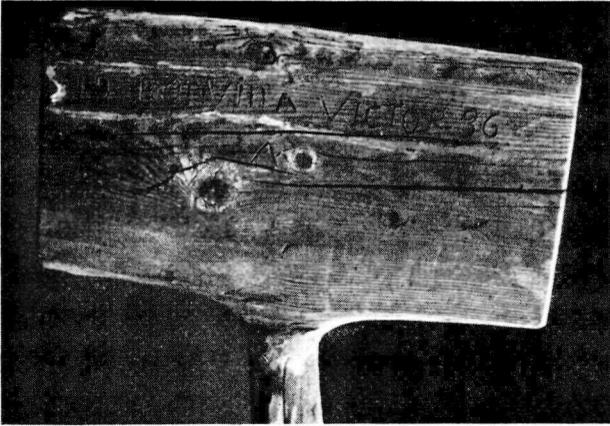
de contempler l'admirable spectacle. Partout des parois s'élèvent autour d'une dépression dont le fond semble plat. A la douceur des pâturages de l'auge succède, vers les hauts, l'âpreté des grands rocs ».

L'alpage du Rawil a été utilisé de très bonne heure, on en parle déjà en 1257. Pourtant son accès était très difficile. Du côté d'Ayent, une grosse paroi de rocher coupe tout le versant. Jusqu'à notre époque on a considéré que tout chemin était impossible sur ce versant. On a utilisé celui de la Giète Dèli, par Pro de Fura jusqu'au fond de la vallée. Il y a encore là une croix, on y venait en procession dans les temps de sécheresse. De là un chemin descendait vers la Liène et montait le long de la rivière qu'on traversait sur sept ponts très pittoresques.

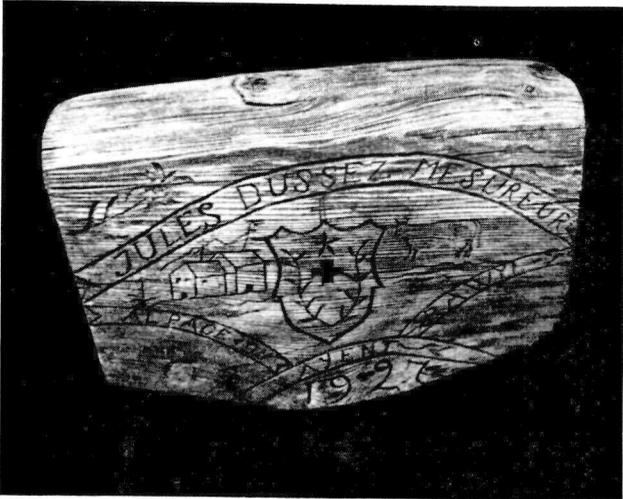
En 1837, on s'est décidé à établir un nouveau chemin par Lutaret, au-dessus de Pracombéra. De 1926 m, il descend à travers des couloirs de roches schisteuses au-dessus de Pro du Sex jusqu'à l'alpe du Rawil. C'est en suivant l'ancien chemin du fond de la vallée qu'un commerce local intense fut pratiqué : le Valais exportait des fruits, des légumes, du blé et surtout du vin. On importait du drap, des objets de boissellerie, du bétail de boucherie. Depuis la création des chemins de fer, ces transports furent abandonnés. Aujourd'hui le col ne sert plus qu'au passage des touristes, peu nombreux. Du côté bernois, une route de 3ème classe monte depuis la Lenk jusqu'à Iffigen. De là un chemin bien construit et bien entretenu escalade des pentes fortes et des rochers qui rappellent ceux de la Gemmi.

L'alpage du Rawil appartient à un consortage, il peut recevoir 150 pièces de bétail. Le travail est assuré par 9 employés ; ce sont : le maître (meihrou), il commande, il soigne les fromages au grenier ; le pâtre (pahou), fabrique le fromage ; le bucheron (leignêrand), prépare et conduit le bois ; le premier vacher (ancien atzerou) ; le deuxième vacher (jeune atzerou), ils surveillent les bêtes au pâturage ; le garde des génisses (mozoni) ; le garde des veaux (veili) ; le porcher (portieu) ; le commissionnaire (gatti), descend une fois par semaine au village. Dans les discussions et la transmission des ordres on n'employait jamais les noms propres, mais ceux de la fonction : exemple : Gatti va quiri d'ivouë. (Commissionnaire va chercher de l'eau.

Comme ailleurs, les chalets portent le nom de zeuzieures ou re-mointzes. Au Rawil il y avait, du sud au nord, la zeuzieure du Plan, celle qui vient d'être inondée, la zeuzieure de Déchéyja (de la désalpe) ; le Grenier (cave à fromage). Près de celui-ci, un peu au midi, se trou-



3. *Pô* de mulet à l'alpage du Rawyl, face postérieure.
19 Rouvina Victor 36. Marque de famille.



4. *Pô* de mulet à l'alpage du Rawyl, face antérieure.
Edelweiss, Jules Dussez mesureur, Ecusson avec la croix, les chalets, une
vache. Alpage du Rawyl, Ayent 1927.

vait le « Soc » étable des porcs, vers le sommet du vallon la zeuzieure de Lourantse, et au-dessus du rocher celle d'Armillon. Dans le temps, il existait encore une zeuzieure au « Collieuse », derrière la nouvelle cave à fromage ; on en voit encore les vestiges.

Les génissons étaient d'abord conduits au Chirro, pâturage accidenté au couchant de l'alpage du Rawil, versant sud-est du Rawillhorn, puis au Plan des Roses, puis à Ténéhet, pâturage également accidenté entre l'alpage du Rawil et le col des Eaux Froides (Loufreuse).

Les moutons pâturaient aux Ehornettes, pentes très accidentées entre l'alpage du Rawil et la Plaine Morte.

Pour aller de l'alpage à Armillon, il y a, en plus du chemin qui conduit au col, un autre passage plus à l'est, qu'on appelle le « Couneu », nom patois du lièvre variable. (Renseignements fournis par M. Emile Chabbey).

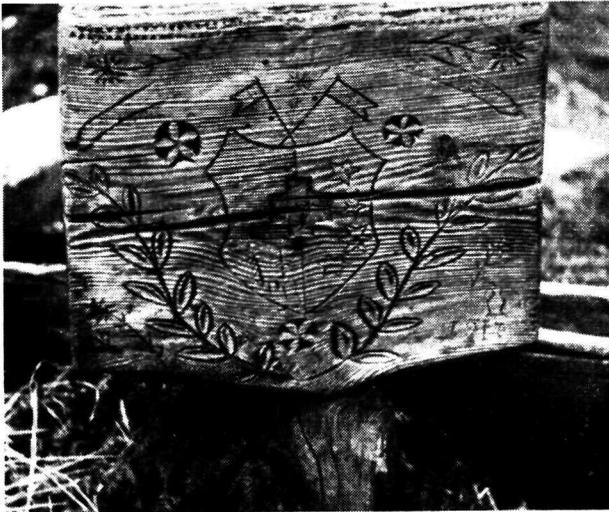
Le fruit (beurre, fromage, sérac) est partagé à la désalpe, suivant une coutume ancienne, un peu simplifiée aujourd'hui. Les allodiateurs (propriétaires du bétail), viennent la veille. Le matin à 2 h. on allume un grand feu, le fruit est étalé devant le grenier, divisé en une trentaine de parts dénommées émines ; une émine vaut 6 dozans, chacun correspond à 270 litres de lait. Les propriétaires doivent se partager eux-mêmes les dozans, ce qui est long et cause parfois des discussions. Aujourd'hui, les parts de chaque allodiateur sont préparées d'avance. Une fois le partage achevé, chacun charge son mulet et prend le chemin de la vallée.

Les pô de mulet :

Depuis le soir jusqu'au départ le matin, il faut attacher les mulets, il n'y a pas d'écurie où on pourrait les rentrer. On a imaginé de planter des pieux dans le pré, devant le grenier : il y en avait 25 sur deux rangées au-dessus et au-dessous de la fontaine. On leur donne le nom de *pô* (pieux de mulet). Les pâtres les fabriquent : sur un mélèze abattu, ils scient un morceau du tronc portant à cet endroit une grosse branche ; ils l'équarissent à la hache, la rabotent même pour avoir des surfaces bien lisses, lui donnent une forme de parallépipède d'une largeur de 20 à 45 cm., une hauteur de 12 à 38 cm., une épaisseur de 12 à 15 cm. La branche est enfoncée en terre par son extrémité, laissant la pièce au-dessus du sol de quelques centimètres, même de 40 cm. Parfois la base est un peu arrondie, convexe vers le sol.



5. *Pó* de mulet à l'alpage du Rawyl, face antérieure
Dussez Math Calice avec décoration D. P., branches feuillées stylisées 1910,
marque de famille. Décoration sur les angles.



6. *Pó* de mulet à l'alpage du Rawyl
Ecusson fédéral, 3 petites rosaces, rameaux stylisés, edelweiss.

Les pâtres qui les ont préparés se sont ingénies à les décorer : sans autre instrument que leur couteau, ils ont gravé une foule de choses sur la face principale. Presque toujours il y a le nom et le prénom du consort qui a droit d'y attacher son mulet ; il est gravé en toutes lettres sur une banderole élégamment dessinée. Parfois on y ajoute la marque de famille : ce sont des traits associés ; elles étaient très utilisées autrefois alors qu'on ne savait pas écrire. Dans la seule commune d'Ayent on en a relevé 236. La plupart portent aussi la date de l'année de leur fabrication : ils ne sont pas très anciens car le bois se décompose vite quand il est placé au ras du sol, soumis aux variations constantes de température, d'humidité et de sécheresse. Le plus ancien, portant une date, est de 1887, un autre de 1896 ; les autres s'échelonnent entre 1903 et 1936. Sur les 25, 14 portent une date, 7 sont à moitié décomposés. Plusieurs sont petits, il semble que ce soient les plus anciens, mais il ne portent pas de dates.

La décoration est riche et variée : plusieurs portent le nom de l'alpage du Rawyl, des signes religieux comme le calice, parfois surmonté de l'hostie ; des signes patriotiques, comme la croix fédérale, mais non l'écusson valaisan, des fleurs ou des feuilles stylisées, même la fleur de lys, souvent des edelweiss, des écussons, un cœur, des animaux sauvages comme le chamois, ou domestiques comme la vache, des arbres, des chalets, des montagnes, des étoiles, des drapeaux, une chaudière, une channe inclinée versant le vin dans un gobelet. Sur la face tournée vers l'amont, on trouve parfois le nom de celui qui a fabriqué et décoré le pieux : nous avons noté Bétrisey, Bonvin Victor, Gaudin Jean, Dussex Pierre, Dussex Benjamin. Quand un consort désirait avoir un *pô*, il demandait à un pâtre de l'alpage de le lui préparer. Comme témoignage de reconnaissance, il montait le 15 août qui est fête pour l'alpage, il apportait pour le pâtre deux litres de vin.

C'est dans cet alpage que les décorations sont les plus riches et les plus variées ; tous les dessins sont bien faits, on y voit figurer des motifs tirés de ce qui frappe le plus les pâtres qui passent tout l'été dans cet alpage isolé, au sommet du vallon de la Liène. Des traditions se sont établies là : on voit revenir les mêmes motifs sur un bon nombre de ces objets.

Depuis 1954, et plus encore les années suivantes, les conditions de l'alpage du Rawil sont changées. La Société Suisse d'Electricité et de Traction a obtenu la concession pour un aménagement hydro-électrique. Un barrage est en construction dans la gorge, il s'élèvera de 156 m jusqu'au niveau des bosses rocheuses et boisées sur les deux rives



7. Pó de mulet à l'alpage du Rawyl

Fardel Séraphin, Ayent 1920. Edelweiss. Ecusson fédéral. Fleur de lis stylisée.
Grenier et mélèzes à droite. Remointze à gauche. Col du Rawyl.

de la Liène. Le bassin d'accumulation recouvrira toute la partie inférieure de l'alpage du Rawil, jusqu'au-dessus du grenier à 1778 m. Un nouveau grenier et un chalet ont été construits plus haut, sur la tête boisée vers 1800 m. Pour y accéder, un chemin à jeeps sera établi. Les forêts de l'alpage du Rawil ont été fortement diminuées, le cheptel devra être restreint d'un tiers.

Les moyens de communication sont complètement transformés. Une bonne route goudronnée est achevée de Sion à l'entrée du vallon du Rawil. Depuis St-Romain à Giète-Dèlé, elle suit le tracé de l'ancien chemin à char ; de là, elle s'élève par deux vastes lacets à travers la forêt jusqu'au-dessus des mayens de Pracombéra, se dirige ensuite vers la grande paroi de rocher qu'elle traverse en tunnel pour arriver horizontalement, par-dessus les mayens de Pro du Sex jusqu'au barrage. Elle rendra de grands services pour les alpages du Rawil et de Sérin, pour l'exploitation des forêts si inaccessibles jusqu'ici. Les touristes aussi en profiteront : le parcours Sion-barrage peut se faire en car ou en voiture, de là en 2 h. 30 on atteint le col. La descente sur le versant bernois jusqu'à la Lenk reste longue, 4 heures.

En 1954, on a construit un chemin à jeeps depuis le barrage jusqu'au grenier de l'alpage du Rawil, dès lors les pieux de mulets n'ont plus eu d'emploi. Nous avons pensé qu'il serait regrettable de les laisser noyer, le comité de l'alpage nous a accordé l'autorisation de prendre les plus intéressants, ceux qui ont des sculptures. Nous les avons offerts au Musée de Valère. Nous exprimons notre reconnaissance à M. Basile Constantin, président du consortage, ainsi qu'à la Direction de Suisselectra qui nous a assuré son concours pour le transport. Ainsi le souvenir de cette coutume originale, *unique en son genre, en Suisse*, sera conservé.

Alpe de Sérin : L'alpage de Sérin (Séryn, Séren, Sexren) connu déjà en 1285, est le plus grand et le meilleur. Sa cave se trouve à 1920 m. Le chalet principal comprend les mêmes locaux que celui du Rawil ; on y voit de très gros troncs d'arbres dressés, pour soutenir les poutres du toit. Devant ce chalet, il y a une place gazonnée à pente douce. C'est là que se fait le partage des produits de la saison, le jour de la désalpe. Un gros amas de poutres à demi calcinées indique les restes d'un grand feu, allumé ce matin-là, pour éclairer le voisinage, afin de faciliter le partage.

Les *pô* de mulets étaient nombreux autrefois, aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une dizaine : ce sont des petits, à demi décomposés. La tradition a été abandonnée depuis qu'on a pu arriver avec des jeeps. Le grand éboulement survenu le 30 mai 1946, n'a pas atteint le chalet de la cave.

Alpe de Duet : L'alpage de Duet (Diez, Duez, Dues) continue à l'ouest celui de Sérin. Les formes du terrain sont semblables avec beaucoup de dépôts morainiques locaux, coupés par des ruisseaux, ce qui a donné de nombreuses combes. Le chalet de la cave est à 1950 m, sur une petite terrasse. Au sud-est, une esplanade avec une croix à son bord inférieur, porte 36 *pô* de mulets. Le centre de l'esplanade reste libre. C'est là que se fait le partage des produits laitiers : les *pô* sont placés tout autour. A l'ouest, près du chalet, on en compte une série de 8, petits et à moitié décomposés ; Les autres sont sur la bordure est de l'esplanade, formant deux rangées dont l'alignement n'est pas régulier. Ces rangées sont orientées nord-sud, la face principale étant tournée vers l'arrivée du sentier.

D'une manière générale ces *pô* sont plus près du sol qu'au Rawil ; ils le touchent même souvent ; ils sont plus petits et moins bien décorés. Sur 36, 9 portent des dates : 1809, 1868, 1897, 1908, 1909, 1910,

1917. Une dizaine seulement portent des noms lisibles : Aymon, Beney Joseph, François et Théodule (3 frères), Savioz, Dussex Romain. Sur la face postérieure, le nom du fabricant revient rarement : Albert Savioz, Jean-Baptiste Morand. Comme décoration on trouve le calice et parfois l'hostie, des écussons, avec une croix, un cœur, des fleurs stylisées, des edelweiss, une circonférence divisée en six, une scie, une hache.

Alpages de Tzalland : A l'ouest de Duet, se trouve l'alpage de Tzalland divisé en deux. Le premier appartient à des consorts de la commune d'Arbaz, et le second à des consorts d'Ayent. Il n'y a aucun reste de *pô* dans le voisinage des chalets de Tzalland d'Arbaz, par contre, il y en a quelques-uns près des chalets de Tzalland d'Ayent.

Le maintien de la tradition à l'alpage du Rawil est dû au fait que là, on ne pouvait pas arriver avec des jeeps pour descendre le fruit, il fallait utiliser les mulets.

II. La montagne du Vatseret-Tseuzier.

Cet alpage appartient à la commune d'Icogne depuis qu'elle s'est séparée de Lens. Il est situé sur la rive gauche de la Liène. Le chalet principal de Vatseret est à 1701 m. Au-dessus, une pente gazonnée s'élève, portant 4 remointzes, la plus haute est à 2049 m. Le verrou de Tseuzier barre la vallée au nord-ouest du chalet de Vatseret, il monte jusqu'à 1840 m, là, la pente gazonnée s'incline vers le vallon du Rawil, jusqu'à la Liène, formant une partie importante de l'alpage avec une forêt de mélèzes vers l'amont jusqu'aux sources de la Liène. On a donné des noms à ce territoire, Tseuzier (Chavougier) pour la partie inférieure, et Proz-Riond pour le versant nord du verrou, où se trouve également un chalet.

L'accès du Vatseret est très particulier. On peut l'atteindre depuis Montana-Cran ou depuis Icogne. Si on vient de Montana, il faut se diriger vers le Pas de l'Ours, là, le chemin s'engage dans les vastes forêts de la vallée de la Liène. On s'attend à une belle traversée horizontale. Mais non, il descend de 78 m, jusqu'au pied d'une paroi de rocher. Là le chemin venant d'Icogne vient le rejoindre. Puis il monte de 80 m, pour redescendre de 60 m, avant de reprendre définitivement la montée. La raison de ces dénivellations est facile à comprendre : il a été établi à une époque lointaine, avant 1500, on ne connaissait pas les explosifs, dès lors on devait contourner les rochers. Il passe à Pra du Taillour,

petit îlot de mayen, traverse le torrent de l'Ertentze, remonte par la forêt, passe au-dessus de Mayentset et atteint le chalet de Vatzeret. Pour gagner Tsezuzier, il faut chercher un sentier au-dessus du chalet, il se faufile à travers les parois du verrou, utilisant une mince couche de Valangien schisteux, plus tendre, pincé dans le Malm. Et tout à coup, on découvre la grandiose alpe du Rawil, charmante par sa douceur opposée aux formidables murailles qui entourent le cirque.

L'alpage de Vatzeret est un consortage qui comprend des arpins et des ayants droit ¹⁾).

L'ayant-droit est celui qui, soit par achat, soit par héritage, possède une part de fonds sur l'alpage sans avoir toutefois reconnu son droit d'arpin. En conséquence, il peut prendre part aux délibérations concernant le fonds, mais non faire partie de la direction.

L'arpin est le membre du consortage qui a rempli les conditions suivantes : il doit au moins posséder une demi-vache de fonds, verser une finance d'entrée et être accepté par la majorité de l'assemblée du consortage. Le droit d'arpin s'hérite ou s'achète, mais il doit toujours être reconnu par financement d'un droit d'entrée : celui-ci est plus ou moins élevé suivant que ce droit est hérité du père, (5 fr.), du grand-père (15 fr.), de l'arrière grand-père (20 fr.). La reconnaissance du droit d'arpin acheté est au minimum de fr. 50.—.

Le fonds : 125 vaches, de fonds d'herbe, divisés en pieds, quatre pieds représentant une vache de fonds. Jusqu'en 1917, le pied se divisait en ongle (subdivision supprimée).

Jusque vers 1927, s'est maintenue une division de ces fonds en groupe de 10 vaches dits « huitans » : il y avait donc 12 huitans (120 vaches), plus un petit (5 vaches).

Chaque huitan avait une « tête » d'huitan, en la personne d'un membre du groupe constitué généralement entre parents. La tête d'huitan avait pour mission de « recouvrer » les frais de dépenses faites à l'alpage sur le compte du fonds.

D'autre part, les « poïens » (ou ceux qui alpent les vaches, par droit de fonds ou amodiation), doivent aux huitans une livre de fromage par vache. Ce fromage est nommé « arpièzo » ou droit des arpins. Il y a ainsi 13 fromages, dont un demi pour le petit huitan, que chaque tête d'huitan répartissait scrupuleusement entre ceux de

¹⁾ Renseignements fournis par M. Marcel Praplan, président de la commune d'Icogne, que nous remercions.

son groupe au prorata des fonds de chacun. Maintes fois, le fromage d'arpièzo fut mis en enchère depuis 1917 pour payer des dettes de fonds, au lieu d'être réparti.

Depuis 1927, les cahiers ne font plus mention des huitans, et l'usage en est tombé tant pour le classement que pour le fromage d'arpièzo.

Le lait : Jusqu'en 1898, date de la fondation de la laiterie à l'alpage, le système de coulage et mesurage se faisait comme dans l'alpage d'Ayent. Pour régulariser l'exploitation, la répartition du « fruit », comme on dit, se calcule désormais pour chaque intéressé selon le lait coulé et pesé à chaque traite.

Auparavant, le fruit était calculé en parts égales par portions que l'on remettait à un propriétaire (probablement par tirage au sort), avec soin de répartir le fruit pour son groupe.

Jusque vers 1920, les employés étaient payés au prorata de la production laitière de la saison estivale selon le mode suivant : la mesure était la « émine » : lait de 5 vaches et demie. Il y avait donc, si le fonds était rempli, 125 vaches — soit 21 émines. Tout le lait de la saison était divisé par le nombre d'émines total, et l'on obtenait la quantité de lait que valait une émine pour telle saison. Les trois premiers employés (soit maître, maître-panse — ou fromager, lègnerand — ou chargé du bois — lignum) avaient droit à une demi-émine (ce qui bon an, mal an faisait 700 à 900 litres). Les deux employés suivants (pahor et vilir — gardiens) avaient droit à la moitié du 1er salaire, ou quartan (soit 1/4 d'émine), le vilerot a droit à un huitan (ou huitième d'émine) ; le mayor, chargé des porcs entre autres, avait un fromage gras, un maigre et cinq livres de beurre.

Désormais, ils sont payés en argent ou nature, mais toujours à la journée.

Piquets de famille : tout laisse à penser qu'il y a eu semblable marque, comme à Ayent, mais il n'y est pas resté de trace. Il est certain en tout cas que le fruit se sortait d'abord en vrac devant la cave ou grenier à fromage et que les répartitions se faisaient par groupe.

Le barrage de Tseuzier a réduit l'alpage de 20 ha, soit 25 vaches de fonds, selon estimation commune. Proz-Riond n'est que loué à la Suisélectra et sera récupéré, après les travaux, par l'alpage et mis à nouveau en exploitation.

D'autre part, dans la partie vendue pour le barrage, sis sur juridiction d'Ïcogne, il faut signaler, à Zeuzier, un parchet appartenant

à « Rawins » et pâturé par les génisses, ce parchet étant très pauvre — partie la plus rapprochée des « lokesses » ou sources de la Liène.

L'alpage ne souffre pas en ce moment de cette diminution de fonds, car elle est concomitante à un abandon de l'agriculture, si bien que cet alpage de 100 vaches ne dépasse pas les 60 en ce moment, à l'estivage.

Travaux faits à l'alpage : On distingue les travaux faits sur le fonds qui sont aux frais des arpins et ayant-droits, et les travaux d'exploitation, ceux faits pour l'entretien et l'estivage annuels, mis au compte des « poïens ».

La *Direction* est assurée par trois procureurs, dont un est le chef, par tour annuel. Les procureurs sont nommés pour 3 ans par l'assemblée générale des consorts. — Outre leurs honoraires, selon journées faites, il est remis au procureur général, un fromage pour « responsabilité ».

Un fromage est également donné, encore aujourd'hui, au maître de l'alpage, fromage dit du « mal dormir » (à cause des soucis de chef du maître).

Dernier détail : le propriétaire qui a la reine à cornes, paye une fête aux employés — dits montagnards.

Nous avons tenu à publier ces renseignements sur l'alpage de Vatseret parce qu'ils montrent si bien l'esprit de traditionalisme des valaisans. On a conservé, jusqu'au milieu du XXe siècle, des éléments de civilisation très anciens, alors que tout s'est modifié ailleurs.

III. Différents entre Ayent et Lens-Icogne au sujet des alpages du Rawil et du Tseuzier.

Dans les temps anciens, alors que la population était peu nombreuse, les forêts et les pâturages n'étaient pas utilisés en entier. On n'avait donc pas songé à établir des limites précises entre les communes dans les endroits écartés. Ce manque de précision fut la cause de nombreux conflits entre les communes. Entre Ayent et Lens, elles s'élevèrent déjà en 1310 à propos des bois, des ponts et des pâturages. Nouveau différent en 1438 au sujet de la délimitation de la montagne du Rawil, les alpages du Rawil et de Tseuzier-Proz Riond formaient une sorte d'unité géographique, d'où les prétentions d'Ayent sur le tout. Il fut jugé par le représentant du Grand Baillif avec les châtelains

de Nendaz, Savièse et Conches. Les chicanes recommencèrent au 16e siècle. A deux reprises, l'évêque se rendit sur place avec les délégués des 7 dizains. Les Lensards mécontents de la décision en appelèrent à l'archevêque de Tarentaise. En 1539, nouvelle vision locale, les prés de Tseuzier, Proz Riond sont attribués aux consorts de Vatseret, ainsi la Liène devait faire limite entre Ayent et Lens. Cependant la délimitation définitive ne fut établie qu'en 1626 par deux témoins de Lens et deux d'Ayent. Tout paraissait bien clair, mais cependant une contestation surgit encore en 1938. Selon la carte Siegfried, la limite de juridiction, mais non de propriété entre Ayent et Icogne, passait par le verrou de Proz Riond, et de là montait directement vers les montagnes. Icogne contesta cette limite et, grâce à l'acte de 1539 conservé aux archives de Lens, obtint gain de cause. L'acte dit que les limites des deux communes étaient déterminées par le cours de la Liène, *dès sa source*. Si la cause d'Icogne n'avait pas été entendue, seule Ayent eut été commune concessionnaire pour Tseuzier.

IV. Le Grand Bisse d'Ayent.

Dès sa prise dans la Liène, jusqu'au dessous du Six Samarin, soit sur 4,1 km, le Grand Bisse sera abandonné, il aura encore 16 km. Un arrangement est intervenu entre la commune d'Ayent et Suisselectra qui fournira le volume d'eau habituel pour le bisse, par sa conduite d'amenée, ainsi la société bénéficiera de l'eau qui se perdait sur ce secteur, et les Ayentots n'auront plus à entretenir leur bisse sur ce trajet qui était le plus difficile.

On ignore la date de sa construction, mais un acte de 1448 contient une ordonnance concernant la distribution de l'eau, et les amendes prévues contre ceux qui la détournent. En 1464, on accorde à Grimisuat l'eau du bisse depuis le coucher du soleil du samedi jusqu'à celui du lundi. En retour, Grimisuat devait entretenir la canalisation depuis la prise jusqu'à Champ Marin, et participer aux frais de garde. Cet arrangement dure encore après 492 ans.

La plus grande difficulté rencontrée pour établir ce bisse était la traversée de l'énorme paroi de rocher calcaire qui barre le versant de la vallée depuis la Liène à 1200 m jusqu'à 1926 m ; il n'y avait pas moyen de l'éviter. On remarqua une couche de roche schisteuse, donc moins dure, elle débute à 1490 m se poursuit sur 500 m, soit à travers tout le rocher, avec une dénivellation de 80 m. Sans connaî-

tre les explosifs, on attaqua cette couche à la main avec pic et marteau. On arriva à tailler une conduite assez grande pour un fort débit, et à assurer un passage pour le garde. Pas de planches, pas de gardes-fous et cependant l'à pic tout près atteint environ 200 m, le sentier est étroit et irrégulier, les gardes ne doivent pas connaître le vertige, les autres passants non plus, car on y passait pour se rendre aux mayens de Proz du Sex, on abrégeait ainsi le trajet d'une heure et demie. On regrette la disparition de ce trajet dans le rocher, il faut avoir vu ce travail pour comprendre l'intelligence et le courage des Valaisans.

Le grand bisse de Lens ainsi que celui de Saint-Léonin seront aussi abandonnés dans leurs parties supérieures, sur plusieurs kilomètres, Suisselectra leur fournira l'eau habituelle.

V. L'aménagement hydro-électrique de Tseuzier et la protection de la nature.

La conduite forcée, depuis le Six du Samarín à la centrale de Croix, est entièrement enterrée, ainsi que la centrale elle-même. La conduite forcée de Chelin à St-Léonard est également sous terre. On a rétabli les vignes, rien n'apparaît. Le barrage étant situé dans une gorge étroite, inaccessible, ou presque vers l'aval, n'enlaidira guère le paysage. A l'amont, le lac, lorsqu'il sera plein, entouré par ce beau cirque de montagnes, donnera une note de douceur à ce paysage sévère. Le nouveau chalet, construit sur une ancienne moraine, imite l'ancien qui sera noyé : ce sont deux chalets juxtaposés l'un derrière l'autre, comprenant une cuisine, un dortoir pour les pâtres, et une cave pour les fromages. La construction toute en pierres de taille est jolie, plus belle qu'avant, mais pourquoi a-t-on couvert le toit avec de la tôle ondulée ?

Devant ce chalet on peut voir un gros mélèze abattu. La partie du tronc qui reste debout est évidée et recouverte de charbon. Les bergers ont fait du feu contre cet arbre, une partie du tronc à séché, peu à peu l'intérieur s'est décomposé et a été brûlé. Quand la couche vivante est devenue trop mince, l'arbre est tombé. Voilà comment nos montagnards détruisent assez souvent leurs beaux arbres.

La tête de Proz-Riond sur Tseuzier était très belle, l'un des plus beaux paysages sauvages de notre pays : vers le nord une pente douce gazonnée, parsemée de beaux mélèzes, avec un joli chalet, s'élevait jusqu'au sommet d'une tête arrondie, dominant un à pic. On a

coupé les arbres, il faudra en replanter lorsque les travaux seront terminés. Sur la partie correspondante du verrou de la rive droite, il y avait des épicéas, on y a installé le village ouvrier, les arbres ont disparu. La végétation reprendra lentement quand les œuvres humaines auront été enlevées. La digue se recouvrira de végétation aussi.

Tous les pylônes de la ligne à haute tension sont camouflés en gris-vert.

En résumé, on est heureux de constater que la protection de la nature a été réalisée autant qu'il était possible de le faire dans cet aménagement de Tseuzier. D'autre part on admire l'intelligence des hommes qui ont perfectionné à ce point la technique de la construction des barrages. La somme des machines inventées et mises au point est énorme. On pense à la préparation et à la mise en place du béton, à la vie du barrage (réactions physiques et chimiques) jusqu'à ce que la prise soit achevée. On fabrique ainsi des roches en grande masse. On pense aux observations à faire pour déceler les moindres mouvements possibles du barrage et des roches voisines, aux études de la forme et de l'épaisseur des barrages, aux injections de lait de ciment dans les roches voisines pour assurer une imperméabilité suffisante.

On constate aussi avec satisfaction que ces travaux gigantesques ne demandent que très peu d'efforts musculaires de la part des ouvriers ; ce sont des machines qui les remplacent, les ouvriers les surveillent et les dirigent. Ainsi la roche est triturée, mélangée au ciment pour former le béton ; celui-ci est transporté sur le barrage, étendu et damé par des machines très perfectionnées.
